

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement Question écrite n° 81531

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur le montant alloué par la France à l'aide publique au développement. Notre pays s'est en effet engagé à attribuer au moins 0,7 % de son revenu national brut à l'aide au développement. Or, depuis deux ans, ces aides ne cessent de baisser, plafonnant à 0,36 % du RNB en 2014, ce qui, à quelques mois de la COP 21 que la France accueillera, n'apparaît pas comme le signe d'une volonté forte de coopération internationale pour la production d'énergie à faible empreinte écologique. De nombreux acteurs du secteur ont en en effet soulignés l'imbrication de cette thématique avec l'aide aux pays en voie de développement. Aussi, il lui demande quelles mesures la France envisage de prendre pour respecter l'engagement des 0,7 %.

Texte de la réponse

Préalablement à la 3ème Conférence sur le financement du développement qui s'est déroulée à Addis Abeba du 13 au 16 juillet 2015, la France s'est réjouie de l'engagement collectif européen - segment développement du Conseil des affaires étrangères sur le partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable du 26 mai 2015 - d'atteindre 0,7% du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD) à l'horizon de l'agenda post-2015 et d'atteindre l'objectif de 0,15 à 0,20% du RNB pour les PMA. Tout en prenant cet engagement collectif, les Européens ont rappelé les circonstances budgétaires exceptionnelles auxquelles sont confrontés nombre d'Etats membres de l'Union européenne. Dès lors, la référence à l'agenda du développement post-2015 dans les conclusions du conseil constitue un cadre raisonnable. L'effort de la France en matière d'aide publique au développement (0,37% du RNB en 2014) se situe au-dessus de la moyenne des donateurs du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (0,29%). Malgré une baisse conjoncturelle du volume global d'APD due à un contexte budgétaire et économique contraint, la France est redevenue le 4ème contributeur à l'APD mondiale en 2014 d'après les chiffres préliminaires fournis par l'OCDE le 8 avril 2015, après avoir été le 5ème bailleur d'APD en 2013. Pour la France, l'année 2015 a été déterminante sur les enjeux de développement, avec trois rendez-vous majeurs : Addis Abeba en juillet, New York en septembre et la conférence Paris Climat / COP21 en décembre. Dans ce contexte, le gouvernement a pris des engagements forts par la voix du président de la République. Il a annoncé, le 28 septembre 2015, l'augmentation des financements en faveur du Développement de 4 milliards d'euros en 2020, dont 2 milliards d'euros pour la lutte contre le changement climatique. Cela se traduit de manière budgétaire : 1. le gouvernement a présenté deux amendements afin d'abonder de 150 millions d'euros les ressources budgétaires prévues en 2016 pour deux priorités : le climat et l'aide aux réfugiés dans les pays limitrophes de zones de crises ; 2. outre ces amendements gouvernementaux, 106 millions d'euros supplémentaires pour le développement durable ont été votés à l'initiative des députés. Les outils de la politique d'aide au développement sont en outre modernisés et un rapprochement entre l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts permettra de mettre en oeuvre de manière ambitieuse les objectifs de la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Cependant, il faut être conscient que

l'aide publique au développement ne peut faire face, seule, à l'ampleur des besoins et aux enjeux actuels, notamment climatiques mais également sanitaires ou de tout autre ordre touchant au développement durable. Il faut raisonner de manière globale pour financer et mettre en oeuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit d'ailleurs d'une des avancées majeures du "Programme d'action d'Addis Abeba"et de l'Agenda pour le développement durable". Ceux-ci s'inscrivent dans une vision globale, universelle et durable du financement du développement, qui s'étend bien au-delà de l'aide publique au développement.

Données clés

Auteur: M. Michel Lesage

Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 81531 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : Francophonie Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>16 juin 2015</u>, page 4437 Réponse publiée au JO le : <u>19 janvier 2016</u>, page 574